Coll. Fol. FRC 9446

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

EXTRAIT

DU

23 7bre 1793

RESGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT

DE BOEN.

LISTE des trente Citoyens composant le Juré d'Accusation, pendant les mois de Nivos, Pluvios, et Ventos, l'an sesond de la République, une et indivisible.

DANS la Séance publique et permanente du Conseil général du District de Boën, du trois Nivos, l'an second de la République française, une et indivisible, où étoient les Citoyens PINAND, faisant les fonctions de président; BOUCHET, du Directoire; JACQUEMONT, GENÉTON, VACHER, du Conseil; RAYMOND, Procureur-Syndic, et ROUSSET, Secrétaire.

Le Procureur-Syndic a présenté la Loi du 29^e. Septembre 1791, concernant la Police de sûreté, la justice criminelle, et l'établissement des Jurés ; et en conséquence de l'article I^er. du titre X de cette Loi, il a proposé pour remplir les fonctions des Jurés dans les accusations, pendant le trimestre de Nivos, Pluvios et Ventos, de la présente année, les Citoyens ci-après dénommés.

SAVOIR :

CANTON DE BOEN.

Genéton fils, de Sainte-Foix.
Duris, de Biterne.

CANTON DE MONT-BRISÉ.

Beaujeu, Horloger.
Giraud Mathieu.
Chaul, jardinier.
Arthaud, teinturier.
Bernard, libraire.
Verd-la-Guidoniere.

CANTON DE MOINGT.

Thinet, de Moingt.
Jean Couturier, de Marcelly.

CANTON DE SURIS.

Laforest fils, de Suris.
Barbant pere, d'Unias.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

CANTON DE RAMBERT-SUR-LOIRE.

Durieux, de Rambert sur-Loire.
Massardier fils, de Périgneux.

CANTON DE SAINT-MARCELLIN.

André Ronzy, de Saint-Marcellin.
Bonfils, de Marolles.

CANTON DE SOLEYMIEU.

Langlade, de Saint-Jean.

CANTON DE BONNET-LA-MONTAGNE.

Guichard aîné, de Bonnet-la-Montagne.
Noyaux, d'Usson.

CANTON DE SAINT-GALMIER.

Philippon, de Saint Galmier.
Jayogues pere, de Billegarde.

CANTON DE CHAZELLES.

Barthelemy Pupier, de Chazelles.
Faure, notaire, à Chazelles.

CANTON DE FEURS.

Achard, de Feurs.
Champier, de Saint-Marcellin-Lestra.

CANTON DE SAINT-GEORGE.

Durand, de Saint-Just-en-Bas.

Charles, de Saint-George.

CANTON DE CERVIERE.

Poncet, de Cervieres.
Giraud, de Saint-Didier-sur-Rochefort.
Rolle, de Noiretable.

Le Conseil a approuvé la liste ci-dessus, et a arrêté qu'un exemplaire en sera adressé à chacun des Citoyens qui y seront inscrits, ainsi qu'au Tribunal du District.

Le patriotisme reconnu des Citoyens compris dans la liste du Juré d'accusation dispense le Conseil du District de rappeller les dispositions que renferme l'article V, du titre XI de la Loi du 29^{e}. Septembre 1791 ; il est convaincu d'avance qu'ils n'encourront point les peines portées par cet article.

Fait en Conseil Général à Boën, les jours et an susdits.

Signé PINAND, *Vice-Président;* et ROUSSET *Secrétaire.*

Extrait collationné.

ROUSSET, *Secrétaire.*

A BOEN, de l'Imprimerie du Sans-Culottes Magnein, Imprimeur du District.